



Sortie de placement en milieu substitut : accompagner les jeunes pour éviter les risques d'itinérance et de détresse psychologique

Annie Fontaine, Ph.D.¹ et Martin Goyette, Ph.D.²

¹ Professeure agrégée, École de travail social et de criminologie, Université Laval, co-chercheuse du volet Santé & Bien-être de la Chaire réseau jeunesse (CRJ-SBE), chercheuse au Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF) du CIUSSS de la Capitale-Nationale et au Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR) de l'Université Laval.

² Professeur titulaire, École nationale d'administration publique, titulaire du volet Santé & Bien-être de la Chaire réseau jeunesse (CRJ-SBE), titulaire de la Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) et directeur du partenariat sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).

Contexte

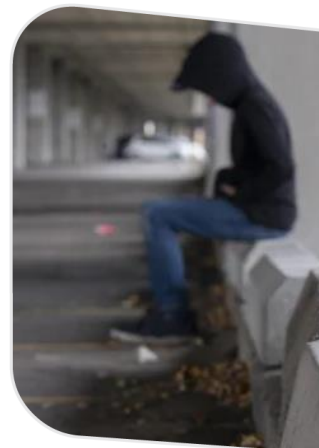
Annuellement, environ 2 000 jeunes quittent un placement prolongé hors de leur famille parce qu'ils atteignent ou s'approchent de la majorité. Pendant que l'ensemble des sociétés occidentales connaît un allongement de la jeunesse, ces jeunes se font quant à eux imposer une injonction paradoxale de devenir complètement autonomes du jour au lendemain. Transiter vers la vie adulte implique de prendre en charge la réponse à ses besoins et responsabilités : se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, s'éduquer, gagner sa vie, etc. Si bon nombre de jeunes qui sortent de placement peuvent compter sur un réseau de soutien, par exemple leur famille d'accueil, les jeunes placés constituent néanmoins un groupe fragilisé, et ce, tant sur les plans de l'éducation, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accession à un logement que de l'accès à des services et à du soutien social.

L'ampleur des formes d'adversité qui guettent les jeunes à la sortie de leur placement exige une mobilisation des acteurs pour réduire les obstacles et accroître les formes de soutien. C'est dans cette visée que l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France (EDJeP) vise à éclairer les enjeux de cette transition, ainsi qu'à contribuer à l'amélioration des politiques et des pratiques. L'EDJeP prend appui sur une étude longitudinale représentative (collecte de données en 2017, 2019, 2020, 2021) menée auprès d'un échantillon de jeunes québécois en situation de placement (n = 1136). Ces collectes de données comportent des questionnaires détaillés, croisés à l'analyse de données administratives concernant la trajectoire de placement et l'utilisation de divers services (santé et sociaux, aide financière de dernier recours, éducation, etc.).

S'assurer d'avoir un toit

L'accès à un logement constitue un enjeu important au cours de cette transition, surtout dans un contexte marqué par un coût de la vie élevé et par la rareté des loyers. Parmi les 719 jeunes sortis de placement au moment de la 2^{ième} collecte de données en 2019, 45 % ont affirmé que leur situation résidentielle était temporaire. Si 49 % d'entre eux expérimentaient alors une certaine stabilité, 32 % se trouvaient plutôt en situation d'instabilité en ayant connu plus d'un lieu d'habitation par année depuis leur sortie de placement. En plus, 20 % d'entre eux affirmaient avoir vécu au moins une situation d'itinérance visible, qu'il s'agisse d'avoir dormi dans la rue, dans un lieu non prévu pour cet usage (gare, voiture, van, métro) ou dans un refuge d'urgence. Parmi les jeunes qui ont connu l'itinérance (138 jeunes), 54 % affirmaient avoir vécu au moins deux épisodes d'itinérance ou plus. Sur l'ensemble des participants, c'est donc 10,5 % qui avaient expérimenté plus d'un épisode d'itinérance. Les données recueillies dans le cadre de la seconde vague de collecte de données démontrent par ailleurs que les jeunes en situation d'itinérance sont plus nombreux (50,3 %) à estimer vivre des « problèmes de santé psychologique » par comparaison à 40,9 % des jeunes en instabilité résidentielle et à 36,1 % ayant accès à une stabilité (Goyette *et al.*, 2020).

L'ampleur des formes d'adversité qui guettent les jeunes à la sortie de leur placement exige une mobilisation des acteurs pour réduire les obstacles et accroître les formes de soutien.



Accéder aux soins et aux services

En plus d'être davantage à risque de vivre divers problèmes sociaux et de santé, les jeunes qui ont connu une situation d'itinérance sont également plus à risque d'expérimenter des difficultés d'accès aux services et des tensions dans leurs rapports aux institutions (par ex. : à ne pas bénéficier d'un suivi avec un médecin ou un autre professionnel et à avoir été hospitalisés dans les douze derniers mois). Ils sont aussi deux fois plus susceptibles de ne pas avoir confiance dans le système de justice pour mineurs et d'avoir été arrêtés par la police au cours des 12 derniers mois.

L'analyse des données recueillies en 2020 auprès de 717 jeunes met aussi en évidence à quel point le contexte de crise sanitaire et sociale actuel a exacerbé les vulnérabilités déjà présentes. Alors que 29,5 % des participants ont affirmé ne pas avoir eu accès à des services en raison de la pandémie, cette proportion s'élevait à 41 % chez les jeunes aux prises avec un problème de santé mentale déjà présent avant la pandémie. Aussi, les jeunes qui avaient connu des expériences d'itinérance étaient beaucoup plus nombreux à ne pas envisager reprendre les cours après la réouverture des établissements d'enseignement, soit 21,7 % d'entre eux comparativement à 5,7 % de ceux qui étaient en stabilité résidentielle.

Prévenir l'engrenage

Comme le montrent les travaux menés par MacDonald *et al.* (2020), les sorties d'institution (hospitalisation, incarcération, désintoxication, placement) constituent un point tournant significatif vers l'itinérance dans le cas de plusieurs personnes ayant connu cette réalité. Lorsqu'il s'agit de la sortie d'un placement, cet événement s'inscrit dans une période marquée par de multiples transitions, ce qui accentue les risques associés à la vulnérabilisation des transitions. L'enjeu de la prévention de l'itinérance chez les jeunes qui ont connu un placement n'est plus à démontrer, ainsi que le besoin de briser l'intervention « en silos » des acteurs qui travaillent auprès de ceux-ci.

Les données tirées de l'EDJeP démontrent que plus les jeunes connaissent d'instabilité en cours de placement (nombre de déplacements de milieux de vie, Goyette et al., 2021) plus ils connaissent de l'instabilité résidentielle à la sortie du placement (Goyette et al., 2019). Aussi, le cumul de difficultés rencontrées multiplie les risques pour le jeune de se retrouver en situation d'itinérance. En effet, l'interinfluence entre les problèmes résidentiels, économiques, sociaux et de santé tend à aggraver et à accélérer la spirale de précarisation et de désaffiliation que peut engendrer l'enchaînement d'épisodes d'itinérance.

Puisque la désaffiliation sociale a pour effet d'éloigner les personnes des structures sociales au fur et à mesure qu'elles se heurtent à des obstacles, une action préventive visant les déterminants sociaux de la santé s'avère essentielle afin d'offrir un filet de sécurité sociale à même de protéger les jeunes adultes face à l'adversité qui les attend.

Conclusion

Mentionnons en conclusion quelques **priorités mises en évidence par l'EDJeP** :

- 1) Soutenir l'obtention du diplôme d'études secondaires chez les jeunes placés;
- 2) Mieux accompagner la préparation à la vie adulte au sein des milieux de placement;
- 3) Valoriser les familles d'accueil qui continuent de soutenir les jeunes au-delà du placement;
- 4) Renforcer les réseaux de soutien entre les jeunes et leurs proches;
- 5) Contrer l'instabilité résidentielle après le placement;
- 6) Améliorer l'accessibilité aux services sociaux, de santé mentale et physique pour les jeunes en transition vers la vie adulte et;
- 7) Agir sur ces différents plans en amont et en aval de la fin du placement pour offrir plus de soutien aux jeunes placés au cours de cette transition exigeante.

Pendant que le rapport de la « Commission Laurent » sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) recommande la mise en place d'un système prolongé et multidimensionnel post placement, notre société doit se demander si l'accès à des soutiens de qualité pour les jeunes placés est un privilège ou un droit.

Les données tirées de l'EDJeP démontrent que plus les jeunes connaissent d'instabilité en cours de placement [...] plus ils connaissent de l'instabilité résidentielle à la sortie du placement [...].



Bibliographie

Goyette, M., Bellot, C., Blanchet, A. et Silva-Ramirez, R. (2019). *Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte*, CREVAJ, 20 p.

Goyette, M., Blanchet, A. et Bellot, C. (2020). *La pandémie de la Covid-19 et les besoins des jeunes sortant de placement*, CREVAJ, 13 p.

Goyette, M., Blanchet, A., Esposito, T., & Delaye, A. (2021). The Role of Placement Instability on Employment and Educational Outcomes Among Adolescents Leaving Care. *Children and Youth Services Review*, 131, 106264. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2021.106264>

Goyette, M. (2019). Leaving Care and the Transition to Adulthood. Dans Mann-Feder V. R., Goyette M (Eds.). *Leaving Care and the Transition to Adulthood: International Contributions to Theory, Research, and Practice* (p. 329-345). New York, NY: Oxford University Press.

MacDonald, S.-A., Côté, P.-B., Coulombe, S., Flynn, C., Greissler, E., Nichols, N. Rivard, J. et Roy, L. (2020). Repenser l'itinérance chez les jeunes au Québec : vers un paradigme intersectoriel et intersectionnel de la prévention, *Revue canadienne de politique sociale*, Vol 80, p.72-86.

